

Lettre n°2

Etat des lieux

Pierre Fleckinger
Antoine Prévét
Tamara Ventajol

eti|lab



PSL 



Toute enquête commence par une bonne description des faits. L'équipe de l'etilab endosse son costume de détective pour établir les faits saillants qu'elle aura à charge d'expliquer.

Cette synthèse des statistiques et analyses publiques produites sur les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) jusqu'à aujourd'hui répond à deux questions simples : quel est le vrai poids des ETI dans l'économie française et où les trouve-t-on ? L'état des lieux préliminaire fait apparaître quatre constats principaux, certains connus, d'autres moins :

1. Les ETI représentent en effectifs, chiffre d'affaires et exportations une part considérable du tissu économique français : 25 % des emplois en équivalent temps plein (ETP), 30 % du chiffre d'affaires (CA), 33 % du chiffre d'affaires à l'export (CAE).

2. Les ETI apparaissent plus proches des grands entreprises (GE) que des petites et moyennes entreprises (PME) sur de nombreux aspects. Les ETI génèrent par exemple le même CA par tête que les GE.

3. Les ETI présentent cependant des particularités notables : elles sont moins internationales que les GE, et elles excellent dans les secteurs qui ne requièrent pas une intensité capitaliste trop élevée.

4. Les ETI brillent particulièrement dans l'industrie, mais le poids relatif de leurs exports est nettement plus important dans le commerce et les services marchands.

I. ETI et GE ne sont pas si différentes sous de nombreux aspects

A. Ne pas confondre nombre et importance

Les ETI sont réputées peu nombreuses en France. De fait, en 2019, sur les 149 411 entreprises françaises hors micro-entreprises, elles n'étaient que 5 530, soit moins de 4 %¹. Mais cette part faible de la démographie des entreprises informe peu sur l'importance réelle des ETI. Après tout, avec 263 unités la même année, les GE, dont le poids ne peut être mis en doute, ne représentent que 0,2 % des entreprises françaises. En revanche, il est vrai que les ETI françaises sont nettement moins nombreuses que celles de nos voisins européens : elles sont environ 12 000 en Allemagne et autours de 10 000 au Royaume-Uni².

Effets de seuil et changement de catégories

Qu'est-ce qui explique l'évolution du nombre d'ETI ? Le dénombrement dynamique des ETI s'avère être un exercice non trivial recouvrant plusieurs dimensions : changement de définition, création ex nihilo, consolidation de PME, croissance de PME, restructuration ou décroissance de GE.

Avec les données disponibles publiquement, il n'est pas possible de mener cet exercice à l'échelle nationale, et cela appelle une analyse à part entière. Une telle analyse est nécessaire pour mesurer la création nette d'emplois des ETI, notamment.

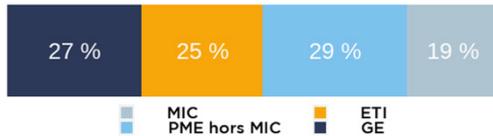
Par exemple, d'après le rapport « PME et ETI à l'origine de la croissance des grandes entreprises en Occitanie » Insee Analyses (Février 2021, n.103), la croissance des GE dans cette région s'explique principalement par le passage d'ETI dans la catégorie GE. Pour les ETI, c'est l'apport des PME dites « de croissance » qui explique l'augmentation du nombre d'ETI.

1. INSEE, Les entreprises en France, Insee Références, Édition 2021.

2. Cette comparaison rapide repose sur l'hypothèse simplificatrice que les définitions d'ETI sont homogènes en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Aussi, l'écart de volume réel est certainement inférieur aux rapports de 1 pour 2 ou 2,5 présentés ici (cf. notamment le rapport du Conseil Général de l'Économie de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies de novembre 2015 "Croissance des petites et moyennes entreprises et leur transformation en entreprises de taille intermédiaire", ou encore le rapport de l'Institut Montaigne de janvier 2018 "ETI : taille intermédiaire, gros potentiel").

Comme l'illustre la **Figure 1**, les GE, les ETI et les PME emploient, peu ou prou, le même nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP), respectivement 3 362 333, 3 027 000 et 3 617 667, en moyenne entre 2017 et 2019. Ces trois catégories d'entreprises contribuent ainsi à parts quasiment égales à l'emploi. Par entreprise, cependant, **une GE moyenne compte 13 185 ETP, et équivaut en moyenne à 24 ETI ou 513 PME.**

Figure 1 : Part de l'effectif salarié en ETP par catégorie d'entreprises, moyenne 2017-2019

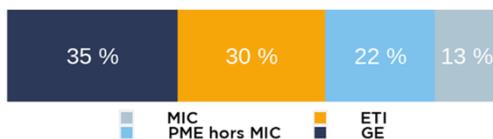


Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la microentreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, Ésane.

B. ETI et GE dégagent un CA par ETP similaire

En termes de chiffre d'affaires (CA), l'image est autre, comme l'illustre la **Figure 2**. En moyenne entre 2017 et 2019, sur les 3 866 milliards d'euros de CA réalisés par les entreprises en France, les GE dégagent 1 344 milliards (35 %), les ETI 1 158 milliards (30 %) et les PME 865 milliards (22 %). **Il faut ici 25 ETI ou 856 PME pour consolider un CA équivalent à celui d'une GE, de 5,3 milliards d'euros, en moyenne.** On remarque que le rapport ETI / GE est presque identique pour les effectifs et le chiffre d'affaires : un ETP en ETI et en GE génère ainsi quasiment le même chiffre d'affaires.

Figure 2 : Part du chiffre d'affaires par catégorie d'entreprise, moyenne 2017-2019



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la microentreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, Ésane.

Cette similarité peut sans doute s'expliquer par le rôle plus important du capital dans les ETI et les GE que dans les PME. Le niveau de production d'une entreprise est théoriquement déterminé, comme le détaille l'encadré en page 3, par la quantité de travail et de capital qu'elle mobilise. Les ETI et les GE détiennent plus de capital que les PME, ce qui permet de générer un CA par tête plus important.

II. ETI et GE diffèrent surtout dans leur positionnement à l'international et dans leur intensité capitalistique

A. Les ETI sont internationales et exportent, mais moins que les GE

Les ETI sont beaucoup moins internationales que les GE. En effet, en 2019, 98 % des GE étaient des multinationales contre seulement 57 % des ETI. En revanche, la répartition du contrôle est quasiment identique entre les GE et les ETI : 70 % des GE et 74 % des ETI sont sous contrôle français.

Il en résulte comme le présente la **Figure 3** que les **ETI exportent, mais moins que les GE**. En moyenne entre 2017 et 2019, les ETI et GE sont de loin les principales exportatrices. Elles représentent 86 % du CA à l'export français. Néanmoins, ce sont les GE qui comptent pour la majeure partie de ces volumes avec 53 % du CA à l'export contre 33 % pour les ETI (et seulement 12 % pour les PME).

Figure 3 : Part du chiffre d'affaires à l'export par catégorie d'entreprise, moyenne 2017-2019



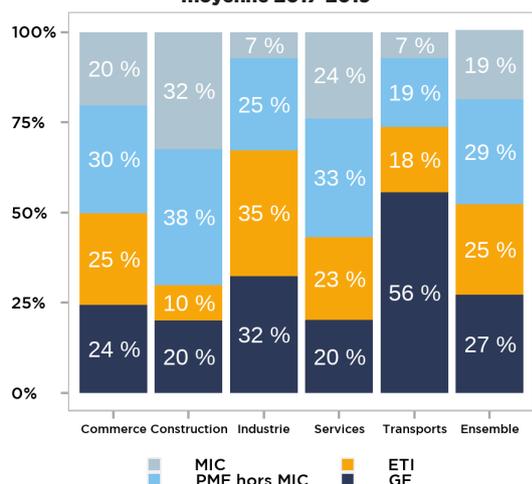
Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la microentreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, Ésane.

B. Les ETI semblent moins présentes dans les secteurs fortement capitalistiques

La **Figure 4** fait clairement apparaître que les ETI sont **sous-représentées dans le secteur du transport** en employant 18 % des salariés en ETP (soit 218 000 sur 1 208 000 emplois), comparées aux GE qui emploient plus de 56 % des effectifs de ce secteur (soit 672 000 emplois).

De la même manière, **les ETI sont aussi faiblement représentées dans le secteur de la construction** (10 %) alors que les PME et les microentreprises représentent plus de 70 % des effectifs du secteur.

Figure 4 : Effectif salarié en ETP par catégorie d'entreprises, moyenne 2017-2019

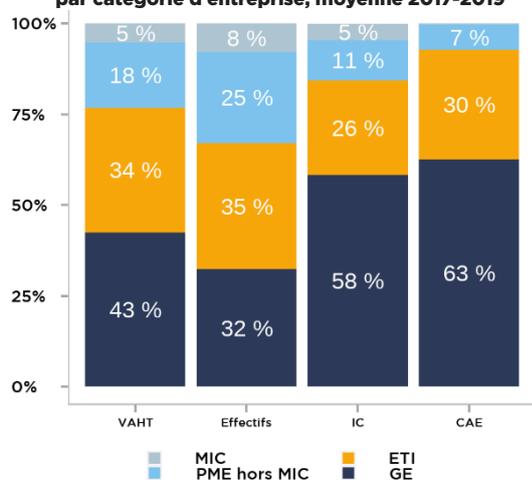


Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la microentreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, Ésane.

A l'inverse, les ETI sont surreprésentées dans le salariat industriel où elles semblent reposer moins sur le capital que les GE.

Les salariés en ETP du secteur de l'industrie sont pour 35 % d'entre eux employés par une ETI (soit 1 084 000 sur 3 108 000 emplois) ; alors que les ETI n'emploient au total que 25 % des salariés. On observe de plus que si les catégories GE et ETI emploient chacune environ un tiers de l'emploi, les GE concentrent l'essentiel du capital, puisqu'elles représentent 58 % des immobilisations corporelles (IC) du secteur comme l'illustre la **Figure 5**. Cette différence structurelle entre GE et ETI dans le secteur industriel indique que les secondes font reposer relativement plus leur production sur les ressources humaines (voir encadré ci-contre).

Figure 5 : Caractéristiques principales du secteur industriel par catégorie d'entreprise, moyenne 2017-2019



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la microentreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, Ésane.

Présence sectorielle des ETI

La construction. Le secteur est hétérogène : pour certaines activités, la barrière à l'entrée y est faible et le secteur compte un grand nombre d'entreprises de petite taille (PME). Pour d'autres activités, au contraire, comme les Travaux publics, l'intensité capitalistique est très forte et des investissements très importants sont nécessaires (GE). Dans ce paysage très polarisé, les ETI sont sous représentées et, de manière révélatrice, les ETI de la construction en Île-de-France que nous avons rencontrées sur le terrain ont opté pour la construction de réseaux d'entités de petite taille dégageant des économies d'échelle organisationnelles et/ou le développement d'une offre tournée vers l'innovation.

Le transport. Le transport est une activité intensive en capital, qui demande un investissement initial important. Ainsi, les entreprises du secteur sont de tailles supérieures à la moyenne avec une forte concentration d'anciens monopoles d'Etat (SNCF, La Poste, Air France, etc.). Les ETI y sont relativement peu nombreuses.

L'industrie. Dans ce secteur, où il est possible de prospérer dans des activités de pointe à l'intensité capitalistique modérée, ou de développer des produits intermédiaires utilisés par d'autres industriels ou producteurs de services, les ETI représentent la plus grosse part de l'emploi.

Production, capital et travail

D'un point de vue théorique, la structure de production d'une entreprise peut-être représentée par une fonction de production, F , qui dépend du capital, en quantité K (mesurée par exemple par les immobilisations corporelles), et du travail, en quantité L (mesurée par exemple en ETP). La fonction F décrit la production Y (de biens ou de service), selon la relation :

$$Y = F(K, L)$$

De la forme de cette fonction F dépend fondamentalement la pertinence des investissements et plus généralement les conséquences d'une augmentation d'échelle. Par exemple, si doubler le capital investi et le nombre d'employés permet de doubler la production (il s'agirait d'une fonction homogène de degré 1), l'investissement est intéressant. En revanche, l'investissement est moins pertinent si doubler les facteurs de production n'augmente Y que de quelques points de pourcentage.

En 2019, une ETI moyenne (respectivement une GE moyenne), générait 214 (5 312) millions d'euros de CA, employait 547 (13 034) ETP et supportait des immobilisations corporelles de 130 (4 913) millions d'euros. Aussi, en considérant que GE et ETI partagent la même fonction de production, que le CA est une bonne mesure de la production et que les IC est une bonne mesure du capital investi, multiplier le travail par 24 et le capital par 38 ne multiplie le CA que par 25.

Ainsi, pour générer un CA par tête similaire, les GE ont besoin de beaucoup plus de capital par tête que les ETI. En d'autres termes, le chiffre d'affaires généré par les ETI semble dépendre plus des ressources humaines que dans le cas des GE, qui elles utilisent davantage de capital.

Cette conclusion schématique est bien sûr à nuancer pour au moins deux raisons. D'abord, il n'est pas démontré que les ETI et les GE partagent la même fonction de production. Ensuite, une bonne partie du résultat observé peut sans doute être expliqué par une différence de secteurs d'activités entre ETI et GE.

B. La puissance des exportations des ETI apparaît surtout dans les services marchands et le commerce

Les ETI exportent dans le secteur industriel mais sont dominantes dans les exportations de services marchands et commercent à l'étranger.

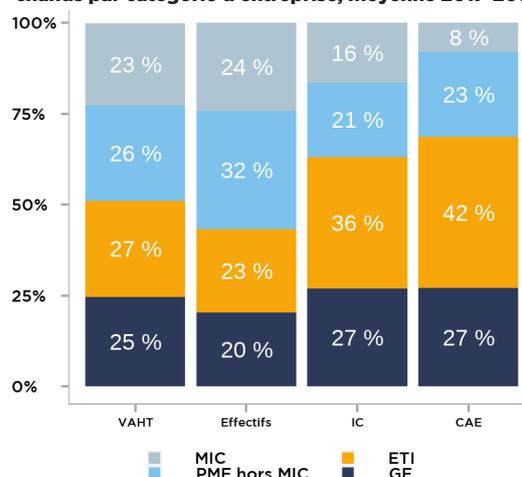
Dans les secteurs des services marchands et du commerce, représentés respectivement en **Figure 6 et 7**, l'effectif salarié en ETP et la valeur ajoutée hors-tax (VAHT) des ETI et des GE sont représentés dans des proportions similaires, mais les ETI exportent bien plus avec une part de chiffre d'affaires à l'export avoisinant les 42-43 %.

Cet état de fait méconnu est loin d'être négligeable. Les secteurs du commerce et des services marchands représentent, après l'industrie, les deux CA à l'export les plus importants en 2019 avec 136 milliards d'euros pour le commerce et 82 milliards pour les services marchands. A titre de comparaison, le CA à l'export pour l'industrie en 2019 est de 488 milliards d'euros.

Si les ETI ont une forte présence dans l'industrie, où elles sont le premier employeur, elles représentent une force d'exportation relativement plus importante dans les services et le commerce. Les dimensions d'emploi industriel et de production locale propres aux ETI sont ainsi incluses plus largement dans l'appareil productif industriel français dominé par les grands groupes, qui exportent en proportion plus que les ETI.

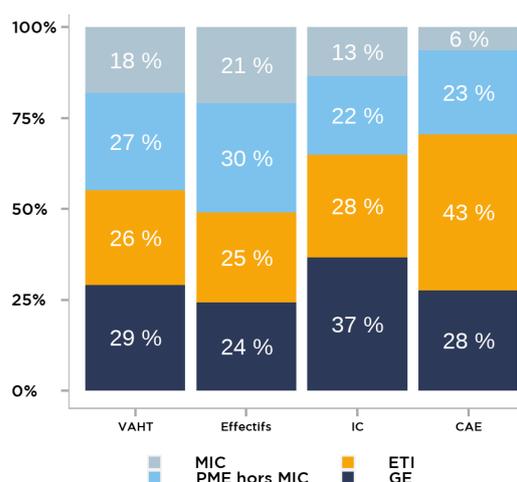
Ces dernières sont donc plus probablement dépendantes de leurs commanditaires dans l'industrie, alors que dans les services et le commerce, elles représentent plus de 40 % des exports, montrant leur grande capacité à toucher directement les marchés internationaux. Ces deux atouts, emplois industriels et export, permettent d'affirmer l'importance des ETI dans l'économie française. L'enjeu à l'avenir est à la fois de s'appuyer sur ces deux atouts, mais aussi de prendre en compte les spécificités sectorielles associées. C'est ce que permettront les recherches futures de l'etilab sur la cartographie sectorielle et l'emploi régional des ETI.

Figure 6 : Caractéristiques principales des services marchands par catégorie d'entreprise, moyenne 2017-2019



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la microentreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, Ésane.

Figure 7 : Caractéristiques principales du commerce par caté-



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la microentreprise et micro-entrepreneurs. Source : Insee, Ésane.

Définitions :

Catégories d'entreprises : Quatre catégories d'entreprises sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (LME), décret n°2008-1354. On distingue :

1. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
2. Parmi elles, les microentreprises (MIC) occupent moins de 10 personnes, et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
3. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
4. Les grandes entreprises (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Chiffre d'affaires hors taxes : représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Le chiffre d'affaires témoigne du volume d'affaires généré par l'activité courante de l'entreprise et permet ainsi d'en apprécier la dimension. Cependant, pour mesurer l'activité d'une entreprise ou d'un secteur, et effectuer des comparaisons, le chiffre d'affaires n'est pas toujours un indicateur significatif, car il peut inclure ou non des achats pour la revente et des sous-traitances selon le mode de comptabilisation retenu

Commerce : représente les entreprises dont l'activité principale consiste à revendre des marchandises achetées à des tiers, sans les transformer (commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, commerce de gros, commerce de détail... hors artisanat commercial considéré comme industrie).

Entreprise : La LME de 2008 définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de productions de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Concrètement, l'entreprise est :

1. Soit une **unité légale** (entité juridique identifiée par son numéro Siren, qui peut être un entrepreneur individuel ou une société exerçant une fonction de production) indépendante ;
2. Soit un regroupement économiquement pertinent (intervenant sur le marché, regroupant l'ensemble des facteurs de production, ayant une autonomie de décision) d'unités légales appartenant à un même groupe de sociétés.

Equivalent temps plein (ETP) : Unité de mesure d'une capacité de travail ou de production. Un ETP pour une période donnée correspond à un travail (ou une production) qui nécessite une personne à temps plein pour le réaliser pendant la période considérée.

Groupe : Ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision.

Immobilisations corporelles (IC) : Actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production à la clôture de l'exercice, évalué à leur valeur brute comptable. Ils comprennent les terrains (y compris les agencements et aménagements des terrains), les constructions, les installations techniques, matériel, et outillage industriels, matériels de transport, de bureau, informatique, acquisitions de logiciel...

Industrie : En première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. L'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie) est comptabilisé dans l'industrie, car son activité de fabrication l'emporte sur celle de revente en l'état de marchandises, même si les secteurs concernés sont proches par certains aspects du commerce de détail alimentaire spécialisé (vente directe à des consommateurs dans des magasins, etc.).

Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers : Ils correspondent, ici, aux activités de la nomenclature d'activités française : ensemble de l'industrie ; construction ; commerce-réparation d'automobiles et de motocycles ; transports et entreposage ; hébergement et restauration ; information et communication ; activités immobilières ; activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien.

Service marchand : comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée dans l'hébergement-restauration, l'information-communication, les activités immobilières, les activités scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien.

Transports et entreposage : Les transports et l'entreposage comprennent les entreprises ayant leur activité principale exercée dans cinq secteurs de la NAF: transports terrestres et transports par conduites, transports par eau, transports aériens, entreposage et services auxiliaires des transports, et activités de poste et de courrier.

Unité légale : L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

1. une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
2. une personne physique, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister.

L'unité légale, société ou entreprise individuelle, est l'unité principale enregistrée au répertoire Siren et identifiée par son numéro Siren.

Valeur ajoutée (VA) : La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. Elle est calculée hors taxes.